



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 10 JAN. 2019

Service central de législation
Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire 57

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire 57 de l'honorable député Monsieur André Bauler tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,

Carole Dieschbourg



Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°57 du 26 novembre 2018 de l'honorable député Monsieur André Bauler

Madame la Ministre peut-elle fournir des statistiques sur l'évolution des cotes des différents cours d'eaux du pays et sur celles des réserves du Lac de la Haute-Sûre depuis juillet 2018 ?

La sécheresse prolongée de l'année 2018, marquée par un déficit pluviométrique significatif dès le printemps, s'est traduite dans les cours d'eau par des cotes et des débits plus bas que la moyenne statistique des années précédentes. Le déficit pluviométrique mesuré à travers les stations climatologiques des différents services (Meteolux, ASTA, LIST et AGE) se manifeste par une différence significative par rapport à la moyenne statistique. Parmi les dernières années, l'année 2018 fut une des années les plus sèches, et peut être comparée aux années 2003 et 2011. La situation de l'année 2018 est surtout marquée par une longue durée du déficit pluviométrique pendant la saison estivale. Cette longue durée des étiages est plutôt exceptionnelle. L'évolution des cotes et des débits au cours de l'année s'est traduite par une tendance négative durant presque toute la saison et il semble probable que de nouvelles valeurs minimales seront atteintes pour certaines stations.

Au niveau international, l'Administration de la gestion de l'eau s'est engagée, dans le cadre du groupe d'experts « Etiage » des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), à mettre en place un réseau de mesure d'étiage, dont les résultats seront publiés. Ces résultats serviront à faire une analyse rétroactive des années précédentes ainsi qu'une observation en fréquence hebdomadaire pour l'année 2018. Dans cette campagne, six stations limnimétriques luxembourgeoises ont été retenues pour l'analyse. La publication de ces résultats sur une plateforme internet dédiée aux étiages dans le bassin versant de la Moselle est en cours d'élaboration, en étroite collaboration avec les partenaires des CIPMS. L'analyse statistique est basée sur un indicateur du débit, à savoir le VCN7 (NM7Q en allemand) constituant le débit minimal sur 7 jours consécutifs. Le VCN7 est calculé à partir de moyennes journalières et permet de mieux comparer les débits pendant les étiages. Pour ce qui est de l'année 2018, les valeurs statistiques des six stations reflètent la tendance négative des débits à partir de juillet - août jusqu'en octobre - novembre. Dans le cadre de cette analyse statistique, des valeurs seuils ont été définies sur base de la période de retour d'un événement. Il faut cependant noter qu'une tendance ne peut être validée qu'après la considération d'une période de 30 ans, période de référence en climatologie.

A cela s'ajoute que la situation d'étiage se traduit de façon différente selon la typologie des cours d'eau. Les petits cours d'eau, surtout dans des régions à faible apport d'eau souterraine (p.ex. dans l'Oesling: Wiltz, Clerve), sont caractérisés par une forte réaction au déficit pluviométrique. A l'inverse, les débits des cours d'eau à fort apport d'eau souterraine restent plutôt stables (p. ex. Grès du Luxembourg: Ernzt Blanche et Ernzt Noire). À noter que pour les cours d'eau avec des niveaux plutôt bas, des petites variations peuvent avoir une grande influence sur le niveau d'eau et le débit, rendant une analyse statistique autant plus difficile. Ainsi, par exemple, dans l'Oesling, la Sûre à Bigonville et la Wiltz à Kautenbach sont restées inférieures à la moyenne statistique de fin juillet jusqu'en novembre et ont atteint

des débits fortement inférieurs aux valeurs seuils. Les valeurs statistiques correspondent à un étiage avec une période de retour de 20 ans. Par contre, la situation d'étiage était moins dramatique sur l'Alzette à Hesperange, et s'est traduit par une période de retour maximale de 10 ans. Dans un troisième cas de figure, les débits de l'Attert à Bissen correspondaient par contre à la moyenne statistique. Et finalement dans cette même région, l'Eisch à la station Hunnebour a été pour la plupart de la saison en dessous de la moyenne statistique, tandis que dans le bassin versant voisin, la Mamer à Schoenfels n'est pas passée en dessous des valeurs seuils pendant toute la saison.

Reste à noter que l'apport des stations d'épuration (eaux traitées réintroduites dans les cours d'eau) représente une partie importante des quantités d'eau présentes dans les cours d'eau pendant les étiages, surtout dans les petits cours d'eau.

À travers la plateforme du service de prévision des crues (www.inondations.lu), les niveaux d'eau actuels peuvent être visualisés et mis en relation avec les valeurs statistiques pour les périodes de référence. Des explications supplémentaires sont également fournies sur le site en question. Sur simple demande par courrier électronique (hydrometrie@eau.etat.lu), les débits et les niveaux d'eau peuvent être mis à disposition pour toutes les stations disponibles.

Les cotes d'exploitation du plan d'eau du barrage d'Esch-sur-Sûre sont définies dans la convention qui a été signée entre l'État luxembourgeois et l'exploitant de la centrale hydroélectrique le 3 avril 2003. Ainsi, la cote maximale du lac dépend du mode opératoire du barrage. Durant la période estivale (qui s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre), le barrage prend le rôle de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et la cote maximale est alors 320 m, tandis que durant la période hivernale (qui s'étend du 1^{er} novembre au 31 mars), le barrage se trouve dans le mode « protection contre les inondations » avec la cote maximale de 317 m. Depuis Juillet 2018, le niveau de l'eau du lac de la Haute-Sûre a donc progressivement baissé afin d'assurer son rôle de protection des crues pour la période hivernale. Le niveau d'eau est ainsi passé de 317,8 m en juillet à 315,7 m fin décembre 2018.

Le Gouvernement est-il disposé à prendre des mesures durant la saison hivernale afin de sensibiliser les consommateurs de toute catégorie à économiser d'ores et déjà de l'eau potable, en particulier au cas où les réserves risquent de n'être guère rétablies avant le mois de février 2019 ?

Au Luxembourg, 50% de l'eau potable est produite à partir des eaux traitées du lac de barrage de la Haute-Sûre et 50% à partir de ressources d'eau souterraine (sources et forages). La recharge des aquifères souterrains se fait pendant la période hivernale sans végétation. Les précipitations durant les hivers 2014/2015, 2015/2016 et particulièrement en 2016/2017 étaient en-dessous de la moyenne trentenaire. Ces faibles précipitations hivernales se sont traduites par une baisse des débits des ressources en eau souterraine. Afin d'éviter une phase orange nationale au courant de l'été 2017, une phase de vigilance nationale a été lancée au printemps 2017. Cette phase de vigilance visait à sensibiliser le public et recommandait à mettre en place des mesures volontaires de réduction de la consommation d'eau. L'hiver 2017/2018 était caractérisé par des précipitations correspondant à la moyenne trentenaire et permettait à un certain nombre de ressources souterraines d'arrêter le déclin des débits et, dans certains cas, une légère augmentation

des débits. Sur base des données qui seront collectées durant l'hiver 2018/2019, l'Administration de la gestion de l'eau publiera mensuellement, à partir de février 2019, des rapports-bilans sur l'état des ressources. En parallèle, des actions de sensibilisation sont prévues. En fonction du bilan pluvial de l'hiver 2018/2019 et des conditions météorologiques estivales 2019, une nouvelle phase de vigilance devra être considérée. Indépendamment de ces actions mentionnées et du niveau des ressources, l'Administration de la gestion de l'eau est actuellement en train de réaliser une étude pour identifier la mise en œuvre de mesures spécifiques pour réduire à court, moyen et long terme la consommation individuelle en eau potable. Ces mesures s'inscrivent dans l'accord de coalition pour la période 2018-2023, qui prévoit la promotion d'une utilisation rationnelle et responsable de l'eau et la mise en place d'une stratégie nationale pour réduire la consommation d'eau. Cette stratégie sera mise en œuvre avec tous les secteurs concernés, dont l'industrie, les PME, le secteur de la construction, l'agriculture, les communes et les ménages.